



## COM M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23 SEANCE DU 23 MAI 2023 À 18H30  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19 Le Conseil Municipal d'Ambès,  
représentés : 04 Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
votants : 23 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
absents : 00 sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2023  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :  
Et de la publication en ligne  
le :

**PRESENTS :**  
Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Pearl  
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,  
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Franck DUMARTIN,  
Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO,  
Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre  
MAZZON, conseillers municipaux.

Le Maire,

**ABSENTS REPRESENTES :**  
Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel JOLIVET  
Vanessa BACHELLON donne procuration à Gilbert DODOGARAY  
Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE  
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

**SECRETAIRE DE SEANCE :**  
Franck DUMARTIN

#### **DÉLIBÉRATION N° 038 05 2023 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – ASSOCIATION HAUTS DE GARONNE DÉVELOPPEMENT – ADHÉSION ET COTISATION 2023**

Présentation par Nicolas MUZOTTE.

L'Association Hauts de Garonne Développement est l'agence de développement économique de la rive droite bordelaise. La Ville a décidé d'adhérer à l'association Hauts de Garonne Développement par délibération en date du 5 janvier 1989.

Le travail de l'association porte sur les axes suivants :

- Création et reprise d'entreprises : entretiens individuels, animations collectives à travers des ateliers, développement d'un réseau d'expert à travers un « Club des Partenaires » (experts- comptables, banques, juristes...), développement d'un outil de pilotage « Je pilote » pour les porteurs de projets (outil gratuit pour réaliser des devis ou factures), campagne de promotion autour des valeurs de l'entrepreneuriat.
- Développement des entreprises : accompagner à l'implantation d'entreprises (accompagnement des entreprises sur le terrain sur des problématiques de développement ou de gestion, accompagnement pépinière « hors les murs » pour les entreprises de moins de 2 ans).
- Ressources humaines et emploi (liens entreprises et emploi) : actions de découverte des métiers, promotion de la charte de la diversité...

Les statuts de l'association prévoient que les membres institutionnels de l'association versent chaque année une cotisation annuelle affectés au frais de fonctionnement de l'association. Le montant de la cotisation 2023 est de 1 831,80 € fixé en fonction de la population légale ambésienne au 1er janvier 2022 (N-1).

L'objet de cette association relevant du domaine social, il est proposé que le CCAS de la commune adhère à ce dispositif et en supporte le coût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROPOSE** que le CCAS conventionne avec l'association Gironde Hauts de Garonne Développement.

Fait et délibéré le 23 mai 2023

Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

